



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 329 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, afin d'améliorer la maîtrise du français chez les élèves du réseau collégial et de contrer la hausse du taux d'échec observée lors des épreuves uniformes de français, le ministère de l'Éducation a décidé, à l'automne 2009, de modifier les objectifs du cours 001;

ATTENDU QUE, alors que l'ancien devis ministériel permettait aux professeurs de couvrir différentes périodes historiques et différents genres, les nouvelles prescriptions indiquent que le cours 001 devra désormais se limiter à deux époques et à deux genres afin de permettre l'intégration de stratégies de révision de textes dès la première session;

ATTENDU QUE, à nos yeux, cette décision représente un véritable recul puisqu'elle prive les élèves de pans essentiels de la culture générale;

ATTENDU QUE, bien entendu, nous partageons avec le ministère ce souci d'améliorer la qualité du français chez les élèves et que nos efforts quotidiens vont d'ailleurs en ce sens;

ATTENDU QUE, par ailleurs, nous estimons que l'apprentissage de stratégies de révision de textes concerne avant tout le niveau secondaire: le court passage dans le réseau collégial devrait offrir l'unique occasion aux élèves de perfectionner l'apprentissage de la langue par le biais des études littéraires;

ATTENDU QUE sacrifier la littérature au profit d'une matière qui devrait normalement être acquise au cours des études secondaires nous semble inacceptable;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, invitons le ministère à revenir sur sa décision et à ajouter au libellé du descriptif du cours 001 l'expression: « Un minimum de deux périodes historiques » et « Un minimum de deux genres littéraires évalués ».

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Francine Charbonneau, Mille-Îles

13 sept 2010
Date